



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

# Persévérance et réussite scolaires

[Retourner aux résultats](#)



Imprimer



Partager

## En résumé

Année de concours :	2018-2019
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	14 mars 2018, 16h
Date limite (demande) :	20 juin 2018, 16h
Montant :	Variable selon les volets
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annonce des résultats :	Semaine du 17 septembre 2018

[Remplir une demande](#)

## Avez-vous des questions?



**Marc Bélanger**

Responsable de programmes

Courriel : [actions-concertees.sc](mailto:actions-concertees.sc)

418 643-7582, poste 3192

## APPEL DE PROPOSITIONS

Proposé par :

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)  
et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)



[Appel de propositions](#) (pour impression)



Les formulaires de lettres d'intention seront disponibles prochainement dans le [FRQnet](#)

1. **OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE**
3. **BESOINS DE RECHERCHE**
4. **CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION**
5. **VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS**
6. **LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
7. **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
8. **DATES IMPORTANTES**
9. **RENSEIGNEMENTS**
10. **ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDAIRES ET DES PARTENAIRES**
11. **ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)**
12. **ANNEXE 3 – NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION**
13. **ANNEXE 4 - GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES**
14. **ANNEXE 5 - LISTE DES PROJETS FINANCÉS**

## 1. OBJECTIFS

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis et leurs résultats devront permettre de :

- Développer des connaissances afin de favoriser la réussite des élèves et des étudiants au cours de leur cheminement scolaire à tous les ordres d'enseignement, et de contrer l'abandon de leurs études avant l'obtention du diplôme ou de la qualification qu'ils convoitent;
- Créer des partenariats entre les chercheurs et les praticiens;

## Boîte à outils

### ACCÈS RAPIDE

[Portfolio électronique](#)

[CV commun canadien](#)

[Règles du programme  
Action Concertée](#)

### CV

Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

[Conduite responsable en recherche](#)

[Projets de recherche en cours](#)

[Politique sur la conduite responsable en recherche](#)

[Règles générales communes \(RGC\)](#)

### RAPPORT FINAL

[Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées](#)

[Rapport de recherche](#)

## Assistance informatique

Courriel : [centre.assistance.sc](mailto:centre.assistance.sc)  
Québec : 418 646-3669  
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi  
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h  
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)



## 2. CONTEXTE

La persévérance et la réussite scolaires des élèves et des étudiants québécois sont au cœur de la mission du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. C'est afin de développer la recherche sur ce thème et de mieux appuyer et outiller les décideurs et les intervenants des milieux scolaires que le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) a été créé en 2002. Depuis, huit appels de propositions ont été lancés à la communauté scientifique, le plus récent l'ayant été en novembre 2015. Le PRPRS a ainsi financé plus de 150 recherches<sup>2.1</sup> dans des domaines prioritaires en éducation.

Dans le cadre du présent appel de propositions, le MEES a actualisé certains besoins de recherche qui avaient été retenus pour les appels de propositions précédents. De nouveaux besoins de recherche ont également été identifiés en prenant en considération, d'une part, les projets déjà financés dans le programme et d'autre part, le contexte actuel du milieu de l'éducation.

À l'automne 2016, le MEES conviait le réseau de l'éducation ainsi que l'ensemble de ses partenaires de la communauté à prendre part à des **consultations publiques** [☞](#) en vue de réfléchir, de débattre et de partager de nouvelles idées pour alimenter la future politique sur la réussite éducative. Au terme de cet exercice, le gouvernement du Québec lançait, au printemps 2017, sa toute première **Politique de la réussite éducative** [☞](#) (ci-après « la Politique »). La majorité des besoins de recherche inscrits dans cet appel de propositions y sont étroitement liés et le MEES poursuit son partenariat avec le FRQSC pour inviter la communauté scientifique à y répondre.

**2.1** Consulter l'Annexe 5 pour obtenir la liste des projets financés à ce jour. Vous pouvez consulter les résumés des projets en cours en cliquant [ici](#) [☞](#).



## 3. BESOINS DE RECHERCHE

### 3.1 - Exigences générales

Chacun des besoins de recherche présentés dans ce document est directement en lien avec l'objectif ultime de ce programme soit : **l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**. Ainsi, les personnes qui souhaitent déposer une demande dans le présent concours devront répondre à **chacune** des exigences suivantes :

- Démontrer en quoi le projet proposé pourra contribuer à l'atteinte des objectifs du programme.
- Indiquer clairement, dans le formulaire, le besoin de recherche (un seul) auquel se rattache la proposition et offrir une démonstration claire de sa capacité à répondre à ce besoin.
- Intégrer **l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)** [☞](#) afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politique, de stratégie, de plan d'action ou de programme en éducation. Si tel n'est pas le cas, ce choix devra être justifié dans la demande.
- Par souci de complémentarité, aucune demande en lien avec l'objectif principal du **Programme de recherche sur l'écriture et la lecture (PREL)** [☞](#) ne sera jugée recevable dans le cadre du présent concours. Rappelons que le PREL vise le «développement de connaissances permettant l'émergence de l'écrit ainsi que l'amélioration des compétences à écrire et à lire en français (langue d'enseignement et langue seconde) et ce, à l'éducation préscolaire, au primaire ou au secondaire».

**Afin d'améliorer la pertinence de leurs propositions en lien avec les objectifs et besoins du présent concours, les personnes qui souhaitent déposer une demande sont invitées à :**

- Privilégier une approche multidisciplinaire dans le traitement du besoin de recherche auquel elles souhaitent répondre;
- Démontrer l'originalité et la valeur ajoutée de leur projet par rapport à ce qui a déjà été fait sur cette thématique au Québec, notamment dans le cadre des concours antérieurs du programme;
- Prendre en considération les caractéristiques des différentes régions du Québec impliquées dans le projet;
- Prendre en considération **l'indice de milieu socio-économiques (IMSE)** [☞](#) de l'école.

### Partenariat et transfert des connaissances

En écho à deux des trois principaux objectifs du PRPRS soit ceux de « créer des partenariats entre les chercheurs et les praticiens » et de « favoriser l'appropriation et l'application concrète des résultats de recherche dans le milieu scolaire », **les personnes qui souhaitent déposer une demande sont invitées à :**

- S'associer à des membres du réseau de l'éducation et à des partenaires de la communauté dès la rédaction de leur lettre d'intention. Par ailleurs les membres du réseau de l'éducation de même que les partenaires de la communauté qui auraient une idée de projet en lien avec l'un ou l'autre des besoins de recherche, mais ne sauraient à quel chercheur s'associer, peuvent consulter le site Web de l'établissement avec lequel ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs et chercheuses associés à celui-ci ou s'adresser directement soit à la faculté, au département ou même aux personnes avec lesquelles ils souhaiteraient collaborer.
- Rendre disponibles, en français et en anglais (ou dans une autre langue selon le contexte culturel au sein duquel la recherche est conduite), les objets de transfert et de diffusion (ex. : résumés vulgarisés, guides, outils) qu'ils produiront en vue de faciliter leur diffusion au sein des réseaux scolaires francophones et anglophones et de favoriser une utilisation optimale des connaissances issues des projets financés.
- S'adjoindre des personnes ou organismes spécialisés dans le domaine du transfert des connaissances, en précisant le rôle qu'elles joueront dans la réalisation du projet ou de la stratégie de transfert.

### 3.2 – Les thématiques

Dans la présente édition du concours du programme Persévérance et réussite scolaires, le choix des besoins de connaissances est largement arrimé à la récente **Politique sur la réussite éducative**. Les trois thématiques présentées dans ce document réfèrent aux trois axes de la Politique soit :

- L'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous;
- Un milieu inclusif propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- Des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite.

Les besoins de recherche spécifiques présentés sont en lien étroit avec les orientations et les enjeux de la Politique.

En plus de répondre aux exigences générales présentées plus tôt, les projets déposés dans le cadre du présent concours devront :

- aborder l'ensemble des questions formulées dans le libellé du besoin (un seul besoin) auquel se réfère le projet;
- tenir compte **d'au moins** un des **ordres d'enseignement** ciblés. À moins d'indications contraires, l'ordre d'enseignement *Secondaire* inclut d'emblée la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle. L'ordre d'enseignement *Collégial* inclut la formation préuniversitaire et technique, à moins d'indications contraires;
- tenir compte **d'au moins** une des populations ciblées, à moins d'indications contraires;
- Le cas échéant, tenir compte des autres balises mentionnées précédemment.

### 3.3 Besoins de recherche spécifiques

#### ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUTES ET DE TOUS

Lors des consultations publiques et tel qu'indiqué dans la **Politique**, les membres du réseau de l'éducation et les partenaires de la communauté ont exprimé des préoccupations communes autour de la nécessité d'agir de façon précoce auprès des enfants et des élèves afin de favoriser leur réussite éducative. Par ailleurs, l'offre de soutien et d'accompagnement pour favoriser la réussite éducative des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment dans les moments de transitions, passe par des collaborations étroites et harmonieuses entre tous les acteurs qui entourent l'élève, quel que soit le réseau d'où ils sont issus, les fonctions et les rôles qu'ils exercent.

1. En quoi les services de garde en milieu scolaire peuvent-ils contribuer au développement global et au bien-être à l'école des enfants et des élèves? Comment le personnel des services de garde en milieu scolaire, le personnel enseignant, le personnel professionnel, la direction de l'école et les parents des élèves peuvent-ils collaborer efficacement dans cette optique?	
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation préscolaire</li> <li>• Premier cycle du primaire</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants, dont certains ou la totalité ont des « besoins particuliers »</li> <li>• Élèves, dont certains ou la totalité des « besoins particuliers »</li> <li>• Personnel enseignant</li> <li>• Personnel professionnel</li> <li>• Directions d'établissements scolaires</li> <li>• Parents d'enfants ou d'élèves, en incluant à besoins particuliers</li> </ul>

2. En impliquant les ordres d'enseignements concernés, quels services, quelles interventions ou quelles mesures de soutien et d'accompagnement facilitent la transition du secondaire au cégep ou du cégep à l'université? Lesquels répondent le mieux aux besoins des étudiants et étudiantes?	
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secondaire ET Collégial</li> <li>• Collégial ET Université</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants et étudiantes ayant des « besoins particuliers » (ex. : troubles d'apprentissage)</li> <li>• Personnel professionnel</li> <li>• Directions d'établissements scolaires</li> <li>• Cadres et gestionnaires</li> </ul>

**La Politique de réussite éducative** et **la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle** du MEES, rappellent l'importance de mieux soutenir la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration, notamment de ceux qui sont nouvellement arrivés au pays, qui connaissent une situation de grand retard scolaire et qui sont reconnus pour être particulièrement vulnérables et à risque. Pour favoriser l'obtention d'un diplôme ou d'une première qualification chez ces élèves, il est nécessaire de déterminer les pratiques pédagogiques et organisationnelles à privilégier par les intervenants du milieu scolaire qui travaillent auprès d'eux.

3. Pour soutenir adéquatement la persévérance et la réussite scolaires des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire, quelles sont les pratiques efficaces d'enseignement à privilégier? Quels sont les modèles d'organisation des services à mettre en œuvre?		
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primaire</li> <li>• Secondaire</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élèves immigrants nouvellement arrivés et en situation de grand retard scolaire<sup>3.3.2</sup></li> <li>• Personnel enseignant</li> <li>• Personnel professionnel</li> </ul>	<p>Autre(s) balise(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RAPPEL</b> : Tel que mentionné dans les exigences générales, aucune demande en lien avec l'objectif du <b>Programme de recherche sur l'écriture et la lecture</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> <li>▪ Cadres et gestionnaires</li> </ul>	<b>(PREL)</b> ne sera jugée recevable dans le cadre du présent concours
--	--	---

Lors des consultations en vue de l'élaboration de la Politique, l'importance d'assurer un développement optimal des compétences en littératie dès l'entrée à l'école, ainsi que tout au long de la vie, a fait consensus au sein du réseau de l'éducation et des partenaires de la communauté. Le même consensus a été établi pour les compétences en numératie.

4. En se référant à la définition de la synthèse critique des connaissances présentée dans le présent appel de propositions, quelles sont, au Québec et ailleurs dans le monde, les pratiques efficaces <sup>3.3.3</sup> d'enseignement des mathématiques? Quelles pistes d'action peuvent être dégagées pour favoriser l'utilisation de ces pratiques au Québec?		
<i>Ordre(s) d'enseignements(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation préscolaire</li> <li>▪ Primaire</li> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants</li> <li>▪ Élèves</li> <li>▪ Personnel enseignant</li> </ul>	<i>Balise(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Seules les propositions déposées dans le volet « synthèse des connaissances » seront jugées recevables. La définition de ce qui est entendu par « synthèse des connaissances » dans le cadre du présent concours est présentée dans la section 5 – Volets offerts dans ce concours</li> </ul>

La **Stratégie numérique** gouvernementale sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a été adoptée en 2016. Elle repose notamment sur la réalisation de plans d'action sectoriels par divers ministères et organismes, dont le MEES. Faire en sorte que le numérique soit au service de l'apprentissage, favorise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences, et facilite l'accessibilité aux études pour certaines populations spécifiques font l'objet de nombreux questionnements. L'accessibilité aux études postsecondaires représente un enjeu important pour certaines communautés autochtones qui ne résident pas à proximité des établissements d'enseignement postsecondaires. Est-ce que le déploiement d'outils technologiques et le développement de formations à distance adaptée pourrait être mis à contribution dans ce contexte? Il importe de continuer à documenter ces enjeux par la recherche en vue de favoriser une utilisation optimale du numérique au bénéfice de la réussite de tous.

5. Comment favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires des étudiants autochtones par l'usage des outils et des technologies numériques dans le développement de la formation à distance ?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collégial</li> <li>▪ Universitaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étudiants autochtones</li> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> <li>▪ Cadres et gestionnaires</li> <li>▪ Communautés autochtones</li> </ul>

Au cours des dernières années, plusieurs recherches financées dans le cadre du PRPRS ont permis de bien documenter les différents profils et les besoins des élèves et des adultes à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes<sup>3.3.4</sup>. En prenant en considération les nouvelles connaissances issues de la recherche, il importe maintenant de bonifier les services éducatifs existants pour tenir compte de la diversité des besoins des élèves et des adultes pour ainsi favoriser leur persévérance et leur réussite scolaires.

6. À partir des connaissances acquises sur les profils et les besoins des élèves à risque et des adultes à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, comment et dans quelle mesure les services éducatifs complémentaires répondent-ils à leurs besoins et favorisent-ils leur persévérance et leur réussite scolaires? Quelles seraient les pistes d'action à dégager pour accroître la réponse à leurs besoins et favoriser leur persévérance et leur réussite scolaires?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secondaire – formation professionnelle seulement</li> <li>▪ Secondaire – formation générale des adultes seulement</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élèves à risques et adulte</li> <li>▪ Personnel enseignant</li> <li>▪ Personnel professionnel</li> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> <li>▪ Cadres et gestionnaires</li> </ul>

7. Chez les élèves, jeunes ou adultes, ayant un problème de santé mentale qui fréquentent un centre de formation professionnelle, un centre d'éducation des adultes ou un établissement d'enseignement supérieur, quels sont les services et les interventions offerts — en classe ou à l'extérieur de la classe — qui répondent le mieux à leurs besoins et qui favorisent leur persévérance et leur réussite scolaires? Quelles seraient les pistes d'action à dégager pour accroître la réponse à leurs besoins, leur persévérance et leur réussite scolaires?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secondaire-Formation professionnelle seulement</li> <li>▪ Secondaire-Formation générale des adultes</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élèves (jeunes ou adultes) ayant des problèmes de santé mentale</li> <li>▪ Étudiants ayant des problèmes de santé mentale</li> </ul>

<i>seulement</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collégial</li> <li>▪ Universitaire</li> </ul>	<i>Personnel enseignant</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel professionnel</li> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> <li>▪ Cadres et gestionnaires</li> </ul>
---	---

## UN MILIEU INCLUSIF PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

La qualité de l'enseignement est un élément jugé incontournable pour favoriser la réussite éducative des jeunes et des adultes. Outiller adéquatement, dès la formation initiale, les futurs enseignants et enseignantes afin qu'ils soient en mesure d'interagir efficacement avec les populations d'élèves, d'étudiants et d'étudiantes aux besoins et aux profils hétérogènes demeurent cependant un très vaste défi, tout comme celui de développer chez eux le réflexe d'intégrer les connaissances issues de la recherche.

8. En formation initiale (ex. : en stage), quelles sont les pratiques innovantes <sup>3.3.5</sup> pour améliorer la capacité des futurs enseignants et enseignantes à répondre aux besoins diversifiés de certains groupes d'élèves (jeunes ou adultes) ?		
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Universitaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étudiantes et étudiants en formation initiale</li> <li>▪ Enseignants et enseignantes associés</li> <li>▪ Professeurs d'université en formation initiale</li> </ul>	<i>Autres(s) balises(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les projets devront porter sur l'un ou l'autre des groupes suivants :</li> <li>▪ élèves issus des maternelles, 4 ans en milieux défavorisés ;</li> <li>▪ élèves (jeunes ou adultes) issus de l'immigration ;</li> <li>▪ élèves (jeunes ou adultes) à besoins particuliers ;</li> <li>▪ élèves (jeunes ou adultes) issus de milieux défavorisés.</li> </ul>

9. En formation initiale (ex. : en stage), quelles sont les pratiques innovantes <sup>3.3.6</sup> pour accroître la capacité des futurs enseignants à intégrer les connaissances issues de la recherche à leur pratique enseignante ?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Universitaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étudiantes et étudiants en formation initiale</li> <li>▪ Enseignants et enseignantes associés</li> <li>▪ Professeurs d'université en formation initiale</li> </ul>

Les moyens mis de l'avant par la recherche actuelle en persévérance et réussite scolaires (ex. : l'implantation d'un modèle de réponse à l'intervention<sup>3.3.7</sup>, les communautés d'apprentissages professionnelles<sup>3.3.8</sup>, etc.) font ressortir l'importance d'un bon climat de collaboration professionnelle entre le personnel enseignant et non enseignant. Cela étant dit, le développement d'une culture de collaboration professionnelle au sein d'une école pose des défis particuliers, notamment à l'enseignement secondaire et dans un contexte interdisciplinaire.

10. Comment assurer le développement d'une culture de collaboration professionnelle entre le personnel scolaire au secondaire (ex. : personnel enseignant et professionnel) dans un contexte interdisciplinaire (i.e. au-delà de la matière enseignée) dans la perspective de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élèves</li> <li>▪ Personnel enseignant issu de différentes disciplines</li> <li>▪ Personnel professionnel</li> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> </ul>

Dans plusieurs régions du Québec, l'accroissement du nombre d'élèves qui fréquentent des établissements scolaires nécessite des investissements pour la construction de nouvelles écoles ou pour l'agrandissement d'écoles déjà existantes<sup>3.3.9</sup>. Ces investissements représentent une occasion de réfléchir soit à de nouveaux modèles d'écoles québécoises, soit à des moyens d'améliorer les environnements physiques déjà existants dans lesquels les élèves et les étudiantes et étudiants évoluent, et qui se doivent d'être à la fois sains, sécuritaires et stimulants pour leur développement.

11. Dans les établissements scolaires existants, quels sont les modèles d'aménagement physique de l'espace, à l'intérieur de la salle de classe ou de l'école, qui répondent le mieux aux besoins des enfants et des élèves et qui contribuent à leur offrir un environnement scolaire à la fois sain et sécuritaire pour leur développement et stimulant pour leur réussite éducative?	
<i>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation préscolaire</li> <li>▪ Primaire</li> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<i>Population(s) ciblée(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants</li> <li>▪ Élèves</li> <li>▪ Personnel enseignant</li> <li>▪ Personnel professionnel</li> </ul>

- Directions d'établissements scolaires
- Cadres et gestionnaires

## DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE

Les parents ont un rôle indéniable à jouer dans l'accompagnement de leur enfant tout au long de leur parcours scolaire. Pour assurer un soutien et un accompagnement adéquat aux parents des enfants et des élèves et pour leur permettre de développer leurs propres compétences en la matière, il est nécessaire de continuer à leur offrir des réponses adaptées et diversifiées aux besoins qu'ils expriment à cet égard.

12. Les parents ont un rôle important dans l'accompagnement de leur enfant tout au long de leur parcours scolaire. En tenant compte des différents contextes et milieux sociaux et culturels dans lesquels ils évoluent, et des réalités du monde du travail auxquelles ils font face, quels sont les besoins des parents qui leur permettraient d'accomplir ce rôle efficacement et à leur satisfaction? À partir des connaissances acquises, quelles seraient les pistes d'action à dégager pour accroître la réponse à leurs besoins?		
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation préscolaire</li> <li>▪ Primaire</li> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants, dont certains, ou la totalité ont des « besoins particuliers »</li> <li>▪ Élèves, dont certains ou la totalité ont des « besoins particuliers »</li> <li>▪ Parents d'enfants ou d'élèves (dont certains ou la totalité ont des « besoins particuliers »)</li> </ul>	<p>Autre(s) balise(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun projet portant sur l'évaluation de programme ne sera accepté.</li> </ul>



La question du fort taux de roulement du personnel enseignant qui travaille auprès des communautés autochtones ainsi que de ses impacts sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves a été soulevée lors des consultations publiques réalisées par le MEES sur [la Politique](#). Bien que la recherche ait documenté, au cours des dernières années, les phénomènes relatifs à la rétention du personnel dans la profession enseignante et des impacts de celle-ci sur la persévérance scolaire, des pistes de solutions restent cependant à être expérimentées pour minimiser ce phénomène dans les communautés autochtones, et ce, au bénéfice des élèves [3.3.10](#).

13. Pour faciliter le recrutement du personnel enseignant et en favoriser la rétention, quelles seraient les mesures à mettre en place par les organismes scolaires, en collaboration avec les communautés autochtones?	
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation préscolaire</li> <li>▪ Primaire</li> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants des communautés autochtones</li> </ul> <p>Élèves des communautés autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communautés autochtones</li> <li>▪ Personnel enseignant</li> <li>▪ Personnel professionnel</li> <li>▪ Directions d'établissements scolaires</li> <li>▪ Cadres et gestionnaires</li> </ul>



Les orientations et les travaux en lien avec la [Politique nationale de la recherche et de l'innovation](#) [PDF](#) et avec le [Conseil Supérieur de l'Éducation](#) [PDF](#) relatifs à l'enseignement des sciences et de la technologie ont mis en exergue les défis concernant, à la fois, la formation initiale et continue du personnel enseignant en sciences et technologie. Ils ont aussi mis en évidence l'importance des organismes voués au développement de la culture scientifique et technologique dans l'enseignement des sciences et des technologies. Il importe de se pencher sur les façons dont ces différents acteurs peuvent s'unir pour favoriser la réussite des élèves.

14. Dans le contexte de l'enseignement des sciences et technologie, il est fréquent que le personnel enseignant travaille en classe, en partenariat avec des organismes voués au développement de la culture scientifique et technologique. Quelles sont les retombées de ces pratiques sur l'acquisition et le maintien des connaissances, ainsi que sur la réussite des enfants et des élèves en sciences et technologie? Quelles en sont les retombées sur le développement professionnel du personnel enseignant en sciences et technologie?		
<p>Ordre(s) d'enseignement(s) ciblé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation préscolaire</li> <li>▪ Primaire</li> <li>▪ Secondaire</li> </ul>	<p>Population(s) ciblée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants</li> <li>▪ Élèves</li> <li>▪ Personnel enseignant en sciences et technologie et organismes voués au développement de la culture scientifique et technologique (obligatoire)</li> </ul>	<p>Autre(s) balise(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun projet portant sur l'évaluation de programme ne sera accepté.</li> </ul>


**3.3.2** Tel que défini dans la [Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du MEES](#)   (voir p.10)

**3.3.3** Dans le cadre du présent concours, la définition de « pratiques efficaces » retenue est celle présente dans le [Lexique sur le transfert des connaissances en éducations](#)   publié par le CTREQ soit : « une pratique est dite efficace si, appliquée selon certaines prescriptions, elle démontre scientifiquement ou par la répétition de l'expérience et de son évaluation, sa capacité à atteindre les objectifs et les effets attendus, en tenant compte des besoins et des caractéristiques des clientèles ciblées ».

**3.3.4** Paul Bélanger (2007); Rachel Belisle (2015); Danielle Desmarais (2015); Michelle Dumont (2013); Julie Marcotte (2010); Maryse Potvin (2014); Carine Villemagne (2014).

3.3.5 Dans le cadre du présent concours, la définition retenue de « pratiques innovantes » est celle présente dans le [Lexique sur le transfert des connaissances en éducations](#)   » publié par le CTREQ, soit : « une pratique innovante est une nouvelle pratique visant l'amélioration volontaire, durable, transférable et mesurable des manières de faire ».

3.3.6 *ibid.*

**3.3.7** CAMDEN, Chantal. « **Projet OR : Optimiser les Rôles des acteurs du milieu éducatif pour mieux soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage** », **Action concertée : Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires 2016-2017**. Vous pouvez consulter le résumé du projet en cliquant [ici](#) .






**3.3.8** LECLERC, Martine. « La communauté d'apprentissage professionnelle comme dispositif favorisant la réussite scolaire d'élèves provenant de milieux défavorisés », **Action concertée : Persévérance et réussite scolaires 2011-2012**. Vous pouvez consulter le rapport de recherche en cliquant [ici](#)  .

**3.3.9** Pour plus d'information, voir : [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718\\_Education.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_Education.pdf)  .

**3.3.10** [Carole Lévesque et al.\(2015\)](#) 



## 4. CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous les volets suivants : bourse postdoctorale, projet de recherche, projet de recherche-action et synthèse des connaissances.
- Le début de la période de subvention est établi au 1er octobre 2018 et la date de fin est variable selon le volet. Dans tous les cas, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention et de bourse. Pour les subventions, une portion de 25 % de la dernière année sera retenue jusqu'à l'approbation du rapport final par le FRQSC.
- Les montants prévus par volet sont précisés au tableau « **Volets offerts dans ce concours** ».
- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.
- Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires, cliniciens ou de collège qui peuvent agir à titre de chercheur ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse. Elle s'adresse également aux chercheurs et chercheuses qui souhaitent faire une demande de bourse postdoctorale. Pour le volet Projet de recherche-action, il est obligatoire d'avoir au sein de l'équipe un cochercheurs du type « Représentant(e) du milieu de pratique » portant le statut « autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste ». En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions (RGC , p. 5 et suivantes).
- Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste*) pourront bénéficier d'un dégageant de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet<sup>4.1</sup>.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale, tous volets confondus.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes](#)   et le [programme Actions concertées](#)  quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>4.2</sup>, au respect de la propriété intellectuelle <sup>4.3</sup>, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#).  Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#),  le chercheur principal ou la chercheuse principale ou le postdoctorant ou la postdoctorante qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, les personnes titulaires de bourse, les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées par le FRQSC, elles permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche. Elles mettent également à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les bourses postdoctorales devront débuter au plus tôt le 1er octobre 2018 et au plus tard le 30 septembre 2019.
- Un rapport d'activité présentant l'état d'avancement des travaux de l'ensemble des personnes titulaires de bourse est attendu annuellement, et ce, pendant toute la durée de la bourse. Ce rapport sera présenté dans le cadre d'une rencontre de suivi annuelle organisée par le Fonds.

- Les personnes titulaires d'une bourse ou d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé le **Guide 1 :4 :20** [4.4](#) que les personnes titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport final (subvention seulement), le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une bourse ou d'une subvention à la suite de ce concours doivent indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**, dans le cadre du **programme Actions concertées** [4](#). Un rappel sera fait par le Fonds aux personnes titulaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de cochercheurs ou cochercheuses peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégageant d'enseignement en vertu du programme pour le dégageant d'enseignement de chercheurs de collège [4.4](#). Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits.
- Les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme Actions concertées doivent souscrire à la **Politique sur la conduite responsable en recherche** [4](#) des Fonds de recherche du Québec.

**4.1** Voir l'**Annexe 3** pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrits dans le volet de projets de recherche-action.

**4.2** Voir l'**Annexe 2**

**4.3** Voir l'**Annexe 1**

**4.4** **Guide pour la rédaction du rapport scientifique** [4](#) conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).



## 5. VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum **	Subvention additionnelle
Soutien à la relève	Bourse postdoctorale	2 ans	50 000\$/an	Max 10 000\$/année pour stage à l'extérieur du Canada*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000\$	
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000\$ ***	
	Synthèse des connaissances	1 an	50 000\$	

\*Si la recherche postdoctorale se déroule à l'extérieur du Canada, un supplément annuel maximal de 10 000 \$ sera accordé, pour un montant total de 60 000 \$ par année d'octroi. Voir les règles du **programme régulier de stage postdoctoral** [4](#) pour plus de détails.

\*\*Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert organisées par le FRQSC

\*\*\* Une partie du montant est prévue pour faciliter le dégageant de représentants des milieux de pratique (statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste*) qui agissent à titre de cochercheurs ou de cochercheuses dans l'équipe (voir annexe 3).

### Définition des volets

Pour voir la description des volets, veuillez consulter la page du **programme Actions concertées** [4](#) sur le site Web du FRQSC.



## 6. LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION



Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitae (**CV commun canadien**) et le fichier des **contributions détaillées** du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet et disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du **programme Actions concertées**. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>▪ Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions</li> <li>▪ Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>▪ Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>▪ Qualité des liens avec les partenaires du milieu</li> </ul>	10 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>▪ Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>▪ Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>▪ Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de proposition</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>

Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques</li> <li>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	25 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de proposition</li> <li>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Applicabilité des résultats attendus</li> <li>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	25 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	15 points

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposés à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.



## 7. DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité du dossier académique et reconnaissance (bourses, distinctions et prix reçus ; formation ; lettres de recommandation des répondants ; résultats universitaires) (10 points)</li> <li>Qualité des réalisations scientifiques (communications, diffusion, publications, vulgarisation, etc.) (10 points)</li> <li>Pertinence de la formation et des expériences (personnelles et professionnelles) en lien avec le projet (10 points)</li> </ul>	30 points
Projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Originalité, valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et contribution à l'avancement des connaissances (15 points)</li> <li>Clarté de la problématique, précision de l'approche théorique et des objectifs poursuivis (15 points)</li> <li>Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique et réalisme du calendrier de réalisation (15 points)</li> </ul>	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

	points)	
Milieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du milieu choisi et pertinence par rapport au projet (5 points)</li> <li>▪ Qualité du plan d'intégration au milieu d'accueil (5 points)</li> </ul>	10 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points)</li> <li>▪ Démonstration du potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention (5 points)</li> <li>• Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'Action concertée (5 points)</li> </ul>	15 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts)</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts)</li> <li>▪ Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts)</li> <li>• Réalisme du calendrier (5 pts)</li> <li>▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> </ul>	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>▪ Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</li> </ul>	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</li> <li>• Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts)</li> </ul>	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts)</li> </ul>	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques (5 pts)</li> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (10 pts)</li> <li>▪ Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (10 pts)</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique et réalisme du calendrier (10 pts)</li> <li>▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> </ul>	40 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, outils d'intervention, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au</li> </ul>	20 points

	sein de l'équipe et le projet (10 pts)	
Collaboration et retombées anticipées dans le milieu ciblé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfices attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu ciblé, sur le plan pratique (10 pts)</li> <li>• Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts)</li> </ul>	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance et portée des retombées au-delà du milieu ciblé (5 pts)</li> <li>• Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts)</li> </ul>	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues (10 pts)</li> </ul>	10 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des connaissances sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche et d'intervention (18 pts)</li> <li>• Pertinence des approches théoriques et méthodologiques pour l'atteinte des objectifs de la synthèse (17 pts)</li> <li>• Réalisme du calendrier (5 pts)</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> </ul>	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des réalisations et des activités de recherche, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</li> </ul>	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (12,5 pts)</li> <li>• Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée (12,5 pts)</li> </ul>	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre du projet (10 pts)</li> </ul>	10 points



## 8. DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible dans **FRQnet**, doit être transmis au plus tard le **mercredi 14 mars 2018** à 16 heures, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Ces documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés dans la section Bibliographie du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 23 avril 2018 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans **FRQnet**, doit être transmis au plus tard le **mercredi 20 juin 2018 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Ces documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés dans la section Autres documents du formulaire électronique.

Les **lettres d'acceptation du ou des responsables de la supervision** (bourse postdoctorale) et des personnes

qui ont été sollicitées pour émettre les **DEUX lettres de recommandation** (répondants) doivent être remplies et transmises électroniquement dans le Portfolio électronique du répondant, superviseur (et cosuperviseur) au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. L'absence d'une des lettres exigées à la date et à l'heure de clôture du concours rend le dossier non admissible par le Fonds.

Il est de la responsabilité de chaque personne candidate de fournir à ses répondants, superviseur (et cosuperviseur) l'adresse courriel liée à son compte FRQnet et son numéro de demande. Il est également de sa responsabilité de leur fournir les instructions nécessaires à la création d'un compte et à la rédaction des lettres et de veiller à ce que les lettres soient transmises dans les délais prescrits.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes**  des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. »

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **17 septembre 2018**.

Le début du projet est prévu pour le **1<sup>er</sup> octobre 2018**.



## 9. RENSEIGNEMENTS

### Pour obtenir plus d'informations sur ce concours

Marc Bélanger

Responsable de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

### Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)



## 10. ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDAIRES ET DES PARTENAIRES

### Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires des octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce concours.

#### Droits des parties **concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports d'étape), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois.

#### Droits des parties concernant le **rapport final et les résultats de recherche**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les titulaires des octrois (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne titulaire de l'octroi s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

#### Citations appropriées


Les partenaires et les titulaires des octrois s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

#### Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, la personne titulaire octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. La personne titulaire de l'octroi garantit aux partenaires qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.



## 11. ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)

Consultez le [tableau des dépenses admissibles](#)  dans ce concours.



## 12. ANNEXE 3 – NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

### Rôle et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie des Cochercheurs ou apparaître dans la section Collaborateurs. Chacun des rôles est assorti de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

### Cochercheur ou cochercheuse

Le représentant du milieu de pratique inscrit en tant que cochercheur ou cochercheuse a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste*<sup>12.1</sup> et doit fournir un CV (une version abrégée est disponible : maximum 2 pages qui résumant, en lien avec le projet et dans cet ordre : 1) la formation ; 2) l'expérience ; et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques, le cas échéant. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe.

Le chercheur ou chercheuse principale peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le représentant du milieu de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Soutien aux chercheurs et aux partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique devront apparaître dans le fichier à joindre dans la section « Budget » du formulaire.

### Membre inscrit dans la section « Collaborateur »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section « Collaborateurs » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

**12.1** Un représentant des milieux de pratique est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement, mais elle ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.



## 13. ANNEXE 4 - GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES

Consultez la [grille de notation](#)  utilisée lors des évaluations.



## 14. ANNEXE 5 - LISTE DES PROJETS FINANCÉS

Consultez la [liste des projets financés](#) .



## Suivez-nous



## Restez en contact



## Plan du site

### Accueil

#### Bourses et subventions

À propos de FRQnet  
Consulter les programmes  
- Remplir une demande  
Règles générales communes  
Établissements reconnus pour gérer du financement  
Évaluer une demande  
Résultats des concours 2017-2018  
Règles des concours antérieurs

#### La recherche

La recherche en vedette  
La recherche financée par le FRQSC

#### Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?  
Devenir partenaire du FRQSC  
Nos partenaires  
Appels de propositions en cours  
Projets de recherche  
Rapports de recherche  
Activités de transfert des connaissances

#### Le FRQSC

Mission et domaines de recherche  
Plan stratégique 2014-2017  
Faits et chiffres  
Diffusion de l'information  
Conseil d'administration et comités  
Direction scientifique  
Répertoire du personnel  
Conseillers scientifiques  
Données et statistiques  
Publications  
Emplois  
Logo

#### Éthique

Contexte  
Éthique de la recherche  
Conduite responsable en recherche  
Propriété intellectuelle  
Recherche en éthique  
Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique  
Capsules d'information  
Consultation et événements  
Liens et publications d'intérêt

#### Espace presse

Nouvelles et communiqués  
Documents promotionnels  
Les SSH en innovation  
Calendrier d'événements  
Multimédia

#### Accès portails

## Consultez aussi

[Fonds Nature et technologies](#)

[Fonds Santé](#)

[Scientifique en chef du Québec](#)

[Webmestre](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Déclaration de services](#)

[Accessibilité](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Accès à l'information](#)

[Propriété intellectuelle](#) | [Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : janvier 2018



© Gouvernement du Québec, 2014